

Commune  
de FOURNEAUX



OBJET :

**Convention de  
refacturation d'eau  
potable entre les  
communes de Fourneaux  
et Modane**

Nombre de Conseillers

En exercice : 13  
Présents : 11  
Votants : 13

Le Maire soussigné  
Certifie qu'en application du  
Code Général des Collectivités  
Territoriales, la convocation du  
Conseil Municipal a été affichée  
le

10 février 2025

N° 08-2025

Envoyé en préfecture le 18/02/2025

Reçu en préfecture le 18/02/2025

Publié le 18/02/2025

ID : 073-217301175-20250217-20250217\_08-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 février 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le **dix-sept février** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.

Étaient présents : Claude MEILLE, Patou ROBIN, Maryvonne ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Pascale BERTHOLLET, Dorian MAGNIER, Dominique GALERNE, Aurélie FERREIRA, Mélanie BIBOLLET.

Absents excusés :

Procurations : Samuel FADDA à Patou ROBIN.  
Kelly BERTRAND à Aurélie FERREIRA.

Secrétaire de séance : Aurélie FERREIRA.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire expose que les communes de Modane et de Fourneaux ont via leurs régies respectives en charge la gestion de l'alimentation en eau et sa facturation. Les deux collectivités se sont rapprochées afin de garantir l'alimentation en eau potable pour leurs usagers respectifs.

A cet effet, il convient d'établir une convention de refacturation de fourniture d'eau entre les deux collectivités ayant pour objet de définir les modalités techniques, administratives et financières de la fourniture d'eau potable entre les deux collectivités.

Le Conseil municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la convention de refacturation d'eau potable entre les communes de Fourneaux et Modane,
- **Autorise** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre le Maire et la secrétaire de séance.

Le Maire  
François CHEMIN



La secrétaire de séance,  
Aurélie FERREIRA